



Auteur	GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONS : SIMPLIFICATION DES PROCEDURES DE DEMANDE DE CRITERES D'ATTRIBUTION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 MARS 2015	Date
Hervé ROTH / Sylvie MARTIN		02.04.2015

PARTICIPANTS	DIFFUSION
<ul style="list-style-type: none"> - Associations (cf.liste jointe) - Jean du BOUETIEZ <i>Directeur Développement Vie Associative</i> - Hervé ROTH - <i>Responsable Pôle accompagnement, conseil, formations DVA</i> - Sylvie MARTIN - <i>Assistante – DVA</i> - Thierry HOFFMANN - <i>Directeur Affaires Juridiques et Contentieux</i> - Anik AUGEREAU - <i>Direction Education Enfance</i> - Emmanuelle CHOLLET - <i>Direction Cultures, Patrimoines et créations</i> - Yves LE VILLAIN - <i>Directeur Sports et Loisirs</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Participants - Excusés <p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jacques BOUDAUD, <i>Directeur Général Adjoint Proximité et Solidarités</i> - Catherine COTTENCEAU, <i>Directrice CCAS</i> - Frédérique COQUELET <i>Directrice du Pôle Développement et Vie des Quartiers</i> - Ganaëlle GUITER, <i>Europe et International</i> - Christine LALANDE, <i>CCAS</i> - Elisabeth CHICH, <i>Direction des Affaires juridiques et contentieux</i> - Pierre LE LANN, <i>Directeur Finances</i> - Carine BOISSEAU, <i>Direction des Finances</i>
EXCUSES	
<ul style="list-style-type: none"> Gérard BOUSSIN – <i>Directeur Santé Publique</i> Anne TRAINEAU – <i>Direction Finances</i> Olivier LUCAS – <i>Direction Sports et Loisirs</i> Emilie ROLAND – <i>Direction Education Enfance</i> Muriel NOIROT – <i>Direction Action Territoriale</i> 	

1. Accueil des participants et présentation des associations représentées et des services présents.

2. Objectifs du groupe de travail :

Rappel des objectifs de ce groupe suite aux Assises de la Vie Associative et des Etats Généraux du Sport du 15 novembre 2014 :

- simplifier les procédures de « demande de subvention »
- Définir les critères d'attribution des subventions

Les propositions seront portées à la connaissance des élus. L'ensemble des propositions des groupes de travail feront l'objet d'une restitution aux associations le samedi matin 30 mai 2015.

3. Les champs d'intervention prioritaires actuels de la Ville d'Angers :

3.1 les orientations actuelles par direction

Exemples :

- **Direction Sports et Loisirs (via Office Municipal des Sports)** : les subventions sont versées à partir de critères très précis tels que le nombre de licenciés de -18 ans et de + 18 ans, la pratique de la compétition ou pas... Les dossiers de demande de subvention sont simplifiés. Les financements publics représentent 30 % du budget des associations et les cotisations 70 %.

- Direction Patrimoine, Cultures et Créations (ex. Action Culturelle) :

2 grands axes sur lesquels s'inscrivent les aides de cette direction :

- la découverte culturelle angevine
- l'émergence de projets culturels

Il existe différents dispositifs de soutien financier culturel pour les associations : le fonds d'intervention culturelle, d'intervention patrimoine culturel, d'aide à la création et de soutien à la pratique amateur.

Présentation du Fonds d'Intervention Culturelle (F.I.C.) et ses objectifs :

- l'aide à la création, l'innovation artistique pour les groupes angevins
- le soutien aux animations, projets culturels, colloques dans le domaine de l'art vivant, la culture scientifique
- le soutien aux actions culturelles dans les quartiers prioritaires
- le soutien aux organismes partenaires culturels pour leurs temps forts tels que le CNDC (Centre National de Danse Contemporaine), le Chabada (association Adrama), le Nouveau Théâtre d'Angers.

- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers : c'est un domaine très vaste qui concerne les associations du champ social et gérontologique. Les subventions attribuées dans ce cadre proviennent du budget de la Ville et du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Axes prioritaires et objectifs de l'Action Sociale :

- l'aide alimentaire, l'hébergement,
- l'insertion professionnelle,
- la gérontologie (faciliter le parcours des personnes retraitées et personnes âgées, apporter un soutien aux personnes dépendantes et indépendantes), la précarité, l'exclusion...

4. La nature des soutiens financiers actuels de la Ville d'Angers :

4.1 Deux modalités de subventions de la Ville :

- **Subventions de fonctionnement :** il s'agit d'un co-financement visant à aider l'association pour son fonctionnement normal. Le dossier est à déposer pour le 1^{er} septembre de l'année n-1 pour l'année suivante (sauf associations sportives).
- **Subventions sur projets ou sur événement :** il s'agit là d'un soutien qui peut être attribué après étude du projet et accord des élus avec passage au Conseil Municipal au fur et à mesure de l'année.

4.2 Appels à projets à l'initiative de la collectivité en direction des associations :

- *Exemple de dispositifs : Contrat de ville unique (fonds d'intervention de cohésion sociale - CUCS)*

Le Contrat de Ville Unique (ex Contrat Urbain de Cohésion Sociale) est un contrat passé entre Angers Loire Métropole (ALM), la Ville d'Angers, La ville de Trélazé, l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, les bailleurs sociaux et la Caisse des dépôts et consignation. Ce contrat a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...)

- *2^{ème} exemple, Fonds de participation des habitants (FPH) avec pour objectifs :*

- favoriser les initiatives des habitants, de les aider à s'organiser, de renforcer les échanges entre habitants et associations, de trouver des réponses à de micro-initiatives.

Critères pour ce fonds :

Les projets pouvant donner lieu à un financement du Fonds (maximum 750 € par projet) doivent être présentés soit par :

- une association
- un collectif d'associations
- un groupe d'habitants
- un collectif d'habitants et d'associations

Les projets doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- constituer une action collective (aucun projet individuel d'habitant ne peut être financé).
- concerner prioritairement les habitants du quartier
- viser à une amélioration des relations entre habitants

5. Diversification des financements :

- **Versement de subventions par les fondations :** les fondations font des appels à projets aux associations sur leur site internet
- Les fondations effectuent des financements ponctuels qui bien souvent sont des aides au démarrage pour une année ; en général la pérennisation des financements n'excède pas 2 ou 3 années.
- Les projets doivent être innovants pour pouvoir être financés : ce n'est pas possible pour des demandes de subventions récurrentes par exemple lorsqu'il s'agit de demandes concernant les emplois. Dans les quartiers prioritaires également les besoins sont toujours les mêmes.

6. Soutenir la Vie Associative – Ville d’Angers :

Formations destinées aux associations d’Angers :

- Il existe des formations gratuites pour les bénévoles d’associations. En 2014, une formation avec comme thème « comment financer son association » a été proposée sur 3 séances de 2h chacune à la Cité. Le programme des formations pour 2015 se trouve sur le site angers.fr ;
- Une séance d’information avec **l’association Passerelles et Compétences**, dont l’objectif est de mettre en relation des associations de solidarité et des professionnels dans le cadre de missions ponctuelles bénévoles, aura lieu **le mercredi 29 avril de 18h30 à 19h30 à la Cité.**

Voici le lien cliquable pour inscription :

[http://www.angers.fr/associations/pour-les-associations/les-
formations/index.html](http://www.angers.fr/associations/pour-les-associations/les-formations/index.html).

7. Pistes de travail suggérées lors de la rencontre du 17 mars :

- La Ville pourrait mieux faire connaître les orientations politiques définies afin que les associations puissent travailler des propositions en synergie.
- La mutualisation des moyens peut dans certains cas s’avérer utile. Comment y travailler ensemble ? Les associations peuvent partager entre elles des espaces collaboratifs de travail virtuels et physiques. Très certainement y-a-t-il là des moyens à mettre en commun et des nouvelles coopérations à inventer.
- Recrutement d’un salarié : il faut pouvoir en mesurer tous les avantages et limites. Cela nécessite une approche budgétaire prévisionnelle (charges / ressources)

A noter : s’affilier à une fédération peut permettre à une association employeuse d’obtenir des conseils juridiques, un agrément service civique... On peut être indépendant même en étant affilié. Reste aux Fédérations à jouer leur rôle notamment dans ce domaine.

- Bien évaluer ses besoins en matière de subventions : certaines associations ont fait remarquer qu’elles ont revu à la baisse leur demande de subvention car celle-ci pouvait par moment ne pas être complètement indispensable à leur projet.
- Critères d’attribution de subventions : il conviendrait d’apporter des précisions notamment pour les projets spécifiques dans les quartiers. Objectif : trouver le bon équilibre entre la convention, le marché et la prestation de service.
- Adresser systématiquement un accusé réception d’une demande de subvention pourrait être une piste de travail permettant de rassurer l’association.

- les associations rappellent qu'elles doivent multiplier leurs dossiers lorsqu'elles ont des actions financées par plusieurs financeurs. Autre piste de travail : sans doute prévoir d'utiliser le même dossier unique de demande de subvention CERFA tant pour les demandes de soutien en fonctionnement que pour les demandes sur projet ou sur événement. Il conviendrait d'inviter toutes les collectivités à utiliser le même type de dossier unique afin de faciliter les démarches des associations.
- A noter : certaines associations passent beaucoup de temps à justifier l'utilisation des fonds publics. Elles constatent qu'elles ont des contraintes administratives importantes.

Notion d'Elus référents et de Directions référentes pour les associations d'Angers :

Question : lorsqu'une association exerce une action qui concerne plusieurs domaines d'activité, comment savoir quelle est la direction référente ?

Réponse apportée lors de la soirée du 17 mars : la Ville d'Angers travaille actuellement à l'organisation du suivi des associations avec un élu et une direction référents.